

■ Apprentissage

Budget 2009 : 109 200 000 €

Investissement : 22 000 000 €

Fonctionnement : 87 200 000 €

ÉCLAIRAGE

La politique d'apprentissage se lit d'abord à travers la participation de la Région aux budgets de fonctionnements des CFA.

Liés à la Région par une convention quinquennale, les CFA produisent des budgets prévisionnels et une comptabilité analytique qui sont contrôlés par la Région.

L'objectif de hausse du nombre d'apprentis sur la période 2005-2009 (+ 6400 apprentis) produit néanmoins des besoins de financements plus importants au niveau des CFA.

C'est pourquoi les subventions de fonctionnement aux CFA pour 2009 sont prévues à hauteur de plus de 41 000 000 euros.

Les augmentations qui s'avèreront résulter directement de la hausse du nombre d'apprentis seront financées sur le segment dédié au Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Remarque :

Nous arrivons bientôt au terme du Contrat d'Objectif et de Moyens pour lequel la Région a contractualisé avec l'Etat en 2005 en faveur d'un développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage en Nord Pas-de-Calais.

Rappelons que le C.O.M découle du projet de loi de Cohésion Sociale dit Projet Borloo qui fait de l'apprentissage la voie d'excellence et l'unique solution à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Pourtant cette dynamique en faveur de l'apprentissage a contribué objectivement à démanteler le service public d'éducation en laissant aux régions la charge de cette voie considérée comme celle de l'excellence.

Chaque année en Nord Pas-de-Calais 6.000 jeunes sortent, toujours, sans diplômes du système scolaire et plus de 34.000 jeunes sont actuellement accueillis par nos missions locales.

Nous nous situons aussi en dernière position pour le nombre de bacheliers dans la population adulte : 20% contre 40% dans la région parisienne.

Nous avons la responsabilité d'agir en profondeur, dans une perspective de long terme pour remédier à cette situation.

Favoriser la qualification des jeunes et leur accès à l'emploi par le développement de l'apprentissage :

C'est une solution qui doit venir en complémentarité et non en substitution des autres actions que nous menons, dans le cadre des compétences dévolues aux régions en matière de formation initiale.